



Pôle Affaires Générales – Elections (PAGE)
☎ : 01.44.90.76.74 Courriel : ddct-ma08-page@paris.fr
3, rue de Lisbonne - 75008 PARIS

Horaires d'ouverture :

- ▶ lundi / mardi / mercredi / vendredi de 8h30 à 17h00
- ▶ jeudi de 8h30 à 19h30

VOUS SOUHAITEZ INSCRIRE VOTRE ENFANT EN CRÈCHE



IMPORTANT

DÉMARCHE PRÉALABLE OBLIGATOIRE



www.mairie08.paris.fr



2 choix possibles :

- ▶ si c'est une première inscription, cliquez sur **Attestation d'accueil, certificat d'hérédité, inscription en crèche**
- ▶ sinon cliquez sur **Dépôt acte de naissance crèche ou renouvellement dossier de crèche**

Liste des pièces à fournir au verso



IMPORTANT : Si vos documents sont en version dématérialisée, il vous est demandé d'en réaliser l'impression au préalable.



Pôle Affaires Générales – Elections (PAGE)

☎ : 01.44.90.76.74 Courriel : ddct-ma08-page@paris.fr

3, rue de Lisbonne - 75008 PARIS

Horaires d'ouverture :

- ▶ lundi / mardi / mercredi / vendredi de 8h30 à 17h00
- ▶ jeudi de 8h30 à 19h30

Pièces à fournir

- ❖ *Dans le cas de situations particulières pourront être demandées d'autres pièces supplémentaires afin d'évaluer au mieux le besoin et d'orienter les familles vers le mode d'accueil le mieux adapté.*
- ❖ *Seuls les documents originaux sont acceptés*
- ❖ *La présence personnelle de l'un des parents est obligatoire*

1 Inscription à partir du premier jour du 6^{ème} mois de grossesse

- Livret de famille
- Pièce d'identité des 2 parents
- Dernier avis d'imposition (ou contrat de travail si premier emploi ou arrivé en France)
- 3 derniers bulletins de salaire des 2 parents
- Contrat de location ou attestation de propriété
- Facture énergie (électricité/gaz) récente (moins de trois mois)

Cas particuliers :

1. Pour les personnes hébergées, il conviendra de fournir

Attention : La présence de l'hébergeant est requise.

➔ Concernant l'hébergeant :

- Pièce d'identité
- Attestation sur l'honneur d'hébergement remplie en mairie en présence du fonctionnaire municipal
- Contrat de location ou attestation de propriété
- Facture énergie (électricité/gaz) récente (moins de trois mois)

➔ Concernant l'hébergé (document montrant la réalité de la résidence du demandeur au domicile de l'hébergeant)

- Attestation de sécurité sociale ou titre d'allocations familiales

2. Pour les personnes résidant dans un logement de fonction, il conviendra de fournir

- Le contrat ou une attestation de l'employeur mentionnant le logement

2 Dès la naissance :

- L'acte intégral de l'acte de naissance

Pièce supplémentaire à fournir :

- En cas d'adoption : copie de la décision d'adoption
- En cas de divorce (ou séparation) : pièce établissant la qualité de responsable légal et les conditions d'exercice de l'autorité parentale (Jugement)